



Communiqué

Adoptez le jardinage durable :

Mise à disposition gratuite de compost dans 5 déchèteries de l'Agglo à partir du 9 avril

Mercredi 3 avril 2024 – Nîmes Métropole. Dans le cadre de son projet « Territoire 100% compostage », l'Agglomération organise une distribution gratuite de compost pour tous les habitants à partir du mardi 9 avril 2024 dans cinq déchèteries du territoire. Une belle occasion d'adopter le jardinage durable !

Pourquoi enfouir ou éliminer nos biodéchets quand nous pouvons les transformer en ressource ? La preuve avec le compost, utile pour réduire le poids de nos déchets et embellir nos plantes et espaces verts. L'Agglomération organise une distribution gratuite de compost à compter du mardi 9 avril 2024 dans cinq déchèteries du territoire et ce, jusqu'à épuisement des stocks. Une opération qui permet de répondre aux enjeux environnementaux et aux ambitions de notre écométropole de Nîmes.

A noter que pour encourager la généralisation du tri à la source des biodéchets - obligation réglementaire depuis le 1er janvier 2024 -, l'Agglomération poursuit le développement de son projet « Territoire 100% compostage » amorcé en 2022 avec la création de sites de compostage partagés. Et depuis 2023, Nîmes Métropole continue de déployer progressivement le dispositif « composteurs / lombricomposteurs gratuits » à tous les habitants du territoire. Une opération qui va se poursuivre sur les deux ans à venir.

« Ensemble, nous pouvons relever ce défi de mieux trier et valoriser nos biodéchets, qui sont une véritable ressource et ainsi réduire collectivement nos déchets à l'échelle du territoire », rappellent Franck Proust, président de Nîmes Métropole, et Bernard Angelras, vice-président délégué à l'environnement, à la collecte et au traitement des déchets.

Infos pratiques :

Mise à disposition gratuite de compost*

A partir du mardi 9 avril 2024 (jusqu'à épuisement des stocks)

**Volume maximum autorisé : 500 litres par usager*

Chargement du compost par vos soins ; merci de prévoir des contenants.

A retirer dans les déchèteries suivantes :

- Bouillargues : 8h30-12h / 13h30-17h30
- Caveirac : 8h30-12h / 13h30-17h30
- Nîmes Les Lauzières : 8h30-19h

- La Rouvière : 8h30-12h 13h30-17h30

- Poulx : 8h30-12h / 13h30-17h30

Accès sur présentation d'un badge délivré par les services de Nîmes Métropole ([Demandez ici](#) un badge d'accès gratuit pour les particuliers)

Renseignements :

Direction de la collecte et du traitement des déchets de Nîmes Métropole (DCTDM)

dctdm@nimes-metropole.fr

Support à disposition :

1- [Affiche de l'opération](#)

Contact Presse :

Agnès Vernier

Chargée de communication Développement durable

04 66 02 54 20

agnes.vernier@nimes-metropole.fr

Tom Roussel

Chargé de communication stratégies

06 63 63 11 39

tom.roussel@nimes-metropole.fr